

**Maîtres Philippe ROMBALDI, Thomas FORT, Dominique BARTOLI, Romain  
QUILICHINI et Emmanuel CELERI  
Notaires Associés à AJACCIO (20000), 3 Cours Général Leclerc,**

**CREATION DE TITRE DE PROPRIETE**

**COMMUNE DE PORTO-VECCHIO**

Suivant acte reçu par Maître Dominique BARTOLI, Notaire à AJACCIO, le 20 août 2018, il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions de l'article 2261 du Code Civil concernant :

Monsieur Paul Julien MATTEI, employé, demeurant à PORTO-VECCHIO (20137) Hameau de Furcone, Route de Muratello. Né à BASTIA (20200) le 18 avril 1975. Marié avec Madame Simone TAFANI, sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la mairie de PORTO-VECCHIO (20137) le 5 juin 2010.

Depuis plus de TRENTE ANS (30 ans) :

il possède, conformément aux dispositions de l'article 2261 du Code Civil, les biens et droits immobiliers suivants :

Sur la commune de PORTO-VECCHIO (20137), lieu-dit Forcone, une parcelle de terre cadastrée section A numéro 1343 lieudit FORCONE pour une contenance de 16a 63ca. Cette parcelle provient de la division d'une parcelle anciennement cadastrée section A numéro 789, lieudit FORCONE, pour une contenance de 01ha 93a 30ca.

Conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 :

*"Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.*

*Il ne peut être contesté dans un délai de 5 ans à compter de la dernière publication de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière."*

Les oppositions seront reçues en l'Etude de Notaire soussigné dans un délai maximum de 3 mois à compter de la parution du présent avis.

Adresse mail de l'étude : [rombaldi@notaires.fr](mailto:rombaldi@notaires.fr)